



## COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 27/11

### DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29    Présents : 25    Voixants : 29    Procurations : 04

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille onze, le neuf juin, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCAION : 31 MAI 2011

**PRÉSENTS** : Mmes et MM., MAUREL, AUDIGUIER, BEUILLE, CANEZIN, DURAND, LIAN, SALAÜN, SANCHEZ, ANDUZE, BELLION-ETIENNE, BENHADJ, BERNES, CASTAING, DECAMPS, ESPINOSA, GUZOU, MARQUIER, RIGAUD, PETIT, SCHINTONE, TISSEYRE, FERTE, GESTA, LOUGE, SUZE.

#### PROCURATIONS

Mme GONZALEZ	à	Mme LIAN
M. PLATEAU	à	M. CANEZIN
M. ZAMBONI	à	Mme AUDIGUIER
Mme LLOUBERES	à	M. RIGAUD

**Secrétaire** : Mme Muriel GUZOU a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

**OBJET** : PERSONNEL - Convention de mise à disposition entre la Commune d'Aussonne et la Commune de Saverdun

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre du départ par voie de mutation de la Responsable d'une des deux structures communale petite enfance et pour le bon fonctionnement du service, il convient d'établir une convention de mise à disposition entre la Commune de Saverdun (nouvelle commune d'accueil de l'agent) et la Commune d'Aussonne à raison de 2 à 3 jours par semaine jusqu'à fin septembre afin de pallier aux difficultés liées à cette mutation et notamment pour assurer la continuité du service, dans l'attente du recrutement d'un(e) nouveau collaborateur(rice).

► Vu l'avis favorable émis par le CTP dans sa séance du 6 juin 2011.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer tout document afférent à cette mise à disposition.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :

- ▶ D'approuver cette mise à disposition ;
- ▶ D'autoriser Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition avec la Commune de Saverdun dans les conditions désignées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 9 juin 2011

Le Maire,

Lysiane MAUREL

